

ANNEE 2019

Délibération n°

20190061

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 18/10/2019

Date d'affichage : 28/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 16

Vote : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 octobre 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, M. Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°9 : Signature d'une convention de
partenariat avec l'Office 64 de l'Habitat pour la
construction de 12 logements sociaux dans la
Résidence Lorea**

Monsieur Le Maire rappelle l'opération de réalisation du lotissement IGELDIA sur la parcelle cadastrée AW0119, située Chemin de Benoit, qui se compose de 17 lots dont 16 ont été vendus pour la construction de maisons individuelles libre de constructeurs, et 1 (le lot n°9) dédié quant à lui à la réalisation de logements sociaux.

Suite à une consultation de différents opérateurs publics pour la réalisation de la nouvelle Résidence Lorea, c'est le projet présenté par l'Office 64 de l'Habitat qui a été retenu, à savoir, la construction de 2 bâtiments en R+1, composés comme suit :

- 1 bâtiment comprenant 6 logements locatifs sociaux,
- 1 bâtiment comprenant 6 logements en accession sociale.

Ce projet a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire en date du 31 mars 2017 et a été accordé le 19 juin 2017.

La Commune participera sous forme de subvention au financement des logements locatifs construits à concurrence de 3 % du prix de revient, soit un montant arrêté à la somme de 16 655.62€.

Aussi, afin de définir les engagements réciproques de la commune de Bassussarry et de l'Office 64 de l'Habitat il est nécessaire de signer une convention de partenariat.

Vu la délibération n°20170045 du 22 novembre 2017 autorisant Monsieur Le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Office 64 de l'Habitat,

Considérant les précisions apportées,

Le Conseil Municipal,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **ACCEPTÉ** la participation financière de la commune à la construction des logements locatifs sociaux de la Résidence LOREA, à hauteur de 3% du prix de revient, soit 16 655.62€ ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention de partenariat avec l'office 64 de l'Habitat, encadrant la réalisation de la Résidence Lorea.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/10/2019